



Municipalité de Clarenceville

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2024-619 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

Qu'au cours de la séance ordinaire tenue au Centre communautaire situé au 1^{er} rue Tourangeau, le 9 juillet 2024 à 20 h, le règlement numéro 2024-619 relatif au traitement des élus a été présenté et adopté;

Que, conformément à la Loi, un avis de motion du projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 par monsieur le conseiller Gérald Grenon;

Que, conformément à la Loi, le règlement sera déposé et présenté pour son adoption lors de la séance du 9 juillet 2024.

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par le règlement sont les suivantes :

	2023	2024
Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	15 172,60 \$	15 779,51 \$
Autres membres du conseil	5 057,49 \$	5 259,79 \$

QUE l'allocation de dépense actuelle des membres du Conseil et celle proposée par le règlement sont les suivantes :

	2023	2024
Titre	Allocation de dépense actuelle	Allocation dépense proposée
Maire	7 586,30 \$	7 889,75 \$
Autres membres du conseil	2 528,74 \$	2 629,89 \$

Dépenses diverses d'ordre usuel :

Frais de kilométrage	Hébergement Avec pièces justificatives	Stationnement Avec pièces justificatives	Repas Déjeuner diner souper
0.61 \$ / km Année 2024	200 \$ / nuit		30 \$ 30 \$ 50 \$ 110 \$ per diem/jour

Que lors du remplacement du maire par son suppléant, le règlement prévoit le versement par la Municipalité d'une rémunération additionnelle équivalent à celle du maire.

Indexation

Que le règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Effet rétroactif

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Que le règlement une fois adopté aura pour effet de modifier les règlements (552, 2018-619);

Consultation du règlement

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1350 chemin Middle, Clarenceville durant les heures d'ouverture ou sur le site internet <https://www.clarenceville.qc.ca/fr/vie-municipale/reglements-municipaux/>

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Clarenceville, ce 17^e jour du mois de juin 2024.

Sonia Côté
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h 00 et 16 h 00 ainsi que sur le site internet de la municipalité le 17^e jour de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de juin 2024.

Sonia Côté
Directrice générale



**PUBLIC NOTICE
ADOPTION OF BY-LAW 2024-619 CONCERNING
THE SALARIES OF ELECTED OFFICIALS**

In accordance with the Act respecting the salaries of elected municipal officials (RLRQ, chapter T-11.001), public notice is given to the effect:

That during the regular meeting held at the Community Centre located at 1 rue Tourangeau, on July 9, 2024, at 8:00 p.m., By-law number 2024-619 concerning the salary of elected officials was presented and adopted.

That, in accordance with the Act, notice of motion of the draft by-law was given at the regular meeting of May 7, 2024, by Councillor Gérald Grenon.

That, in accordance with the Act, the by-law will be filed and presented for adoption at the meeting of July 9, 2024.

BY-LAW

Remuneration and expense allocation

THAT the current remuneration of Council members and that proposed by-law are as follows :

Title	2023	2024
	Current salary	Proposed salary
Mayor	15 172,60 \$	15 779,51 \$
Other council membres	5 057,49 \$	5 259,79 \$

THAT the current expense allowance for Council members and the proposed by the by-law are as follows:

Title	2023	2024
	Current expense allowance	Proposed expense allowance
Maire	7 586,30 \$	7 889,75 \$
Autres membres du conseil	2 528,74 \$	2 629,89\$

Other ordinary expenses :

Mileage costs	Accommodation with receipts	Parking with receipts	Meals Breakfast lunch dinner
0.61 / km Year 2024	\$200 / night		\$30 \$30 \$50 \$110 per diem/day

Sonia Côté
General Manager

**PUBLICATION CERTIFICATE
(Articles 335 and 346 of the Municipal Code)**

I, the undersigned, Sonia Côté, General Manager, certify under my oath of office that I have published the attached notice by posting two (2) copies in the places designated by Council between 9:00 a.m. and 4:00 p.m. as well as on the municipality's website on the 17th day of June 2024.

IN WITNESS WHEREOF, I give this certificate this 17th day of June 2024.

Sonia Côté
General Manager